

Règlement du système des sélections « CIBLE ISSF »

1/ La réussite aux épreuves de sélection (1) se fait selon le quota de réalisation des *minima* de **3 fois sur les 12 derniers mois**. Ces scores sont à considérer comme des **objectifs sportifs** !

Toutefois, des exceptions peuvent être accordées pour les élites JUNIOR (et moins de 25 ans) comme, par exemple, de se satisfaire de seulement une ou deux réussites en raison du nombre limité de participations (études ou travail)... mais en respectant le « ranking national » !

D'une manière générale, la réussite des minima ne donne pas DROIT automatique à participation. La décision souveraine appartient à la Commission de sélection et selon le ranking. Toute dérogation à l'application stricte des critères chiffrés sera toutefois motivée.

Il pourra aussi être tenu compte des **titres** de « Champion de Belgique » et des **podiums** internationaux obtenus en guise de bonifications.

2/ Les qualifications **WORLD** et **WORLD+** ne peuvent être acquises que lorsque les scores minima de référence (4) sont obtenus au moins **UNE FOIS** lors de compétitions internationales dites « majeures » (2). *Ainsi, il n'est pas possible, par exemple, d'aller en World Cup- CE-CM au vu de seuls résultats belges.*

3/ Chaque région communautaire en Belgique peut établir ses propres normes de sélection aux niveaux **NAT** et **INTER**. *Cependant, une harmonisation nationale est souhaitable ; elle est rigoureusement établie à partir de **WORLD** de manière à ce que les sportifs aient un horizon de performances équivalent.*

4/ En **NAT** et **INTER**, la grille des minimas est une base mais des **dérogations** restent possibles (par exemple, 2 scores réussis seulement mais avec une **moyenne** des 3 meilleurs résultats égale ou supérieure au niveau requis) **au choix de la commission de sélection**. *Par exemple, le sportif est classé « R » (Réserve, pour éventuellement compléter une équipe) ou **NAT+** ou **INT+** en surclassement occasionnel.*

5/ Dans le cas de candidatures excédentaires aux quotas de participation (CE, CM, WC), c'est le **RANKING NATIONAL** qui décidera des participations (3). Ce « ranking » devra être tenu systématiquement à jour et rendu public (au moins mensuellement) dans chaque région. ***Ce « ranking » suivra la moyenne des 3 meilleurs résultats dans les 12 derniers mois (l'année civile correspondant peu aux saisons sportives). L'entrée dans ce « ranking » se fait dès la réussite d'un score au moins égal au niveau NATIONAL.***

6/ Au niveau de la préparation olympique et mondiale, **aucune communication technico-sportive au COIB ou à l'ISSF ne pourra se faire sans une information claire et actée** à tous les Directeurs Techniques régionaux ou leurs délégués. La présence d'un représentant de l'URSTBF est obligatoire pour toute réunion d'intérêt national.

7/ Un sélectionné officiel pour une compétition internationale « majeure » peut, s'il le souhaite, être inscrit dans une discipline secondaire.

Les conditions d'admission :

- Etre présent sur place sans étendre exagérément la période de présence (disposition logistique).
- figurer dans le ranking (c'est à dire avec, au moins, un score de niveau NAT inscrit dans les 12 derniers mois).
- respecter le ranking qui détermine les priorités éventuelles en cas de quota d'inscriptions.
- si seulement SEPEC, pour remplacer une épreuve de sélection simultanément organisée et qui serait manquée dans cette discipline secondaire par le fait de l'absence obligée.
- obtenir l'aval de la commission de sélection.

NOTES :

(1) Les épreuves admissibles sont les « sélections nationales », les championnats « régionaux », **les championnats (nationaux) de Belgique, les compétitions internationales (dont la liste est approuvée au niveau « national »).**

(2) Compétitions internationales « majeures » : entre **au moins 5 nations**, telles que ISAS, ISCH, GP Plzen, etc. Le **haut niveau** est celui des World Cups, CE, CM, JE et JO.

(3) En World Cup, les 3 premiers classés au ranking seront inscrits en qualité de « regular » et les tireurs excédentaires en « MQS » si possible...

(4) En 2013, l'ISSF a introduit un comptage au 1/10 ème de point pour les épreuves à la carabine. Dans la pratique, certains de nos matchs (sur cartons) ne pourront être comptés qu'en « points pleins » et il sera difficile de mélanger, dans un même tableau, les deux méthodes. Dans les cas **exceptionnels** où seuls des scores « pleins » seront communiqués, un coefficient moyen de 1.045 (*) sera appliqué. Exemple : 592 devient $592 * 1.045 = 618.4$

Très prioritairement, seuls les scores aux 1/10 seront notés.

*de 9.0 à 9.9 il y a 9 dixièmes de points, le milieu est donc à 0.045 point

Explications

1/ SMQ (score minima de qualification)

a/ La **MOYENNE des 3** meilleurs scores donne le classement (*ranking*) de qualification entre les élites sélectionnées.

C'est le « ranking » mis à jour qui peut déterminer les sélectionnés au fur et à mesure que l'année avance ! Aux niveaux NAT et INTER et dans le cas où la commission de sélection doit limiter le nombre d'inscrits (à 3 ou 4 par exemple), ce « ranking » sera déterminant.

b/ La **performance unique**. Ce score (déterminé d'après les relevés et moyennes des résultats CE, CM et WC) devrait permettre l'accès aux **finale**s et la recherche de quota olympiques.

2/ Niveaux de participation.

- « **SEPEC** » (**URSTBF**), réalisé dès à partir des championnats provinciaux, permet l'accès à la filière vers le haut niveau par le moyen des invitations aux entraînements et sélections.
Attention : la non-participation systématique ou de niveau insuffisant (soit même pas de niveau SEPEC) aux épreuves sélectives pendant 12 mois peut remettre ce statut en cause!
- « **NATIONAL** » donne accès aux compétitions de proximité, dans la mesure des places disponibles et des budgets : rencontres internationales en Belgique ainsi que les traditionnelles (France, 5 Nations, etc.).
-
- « **INTERNATIONAL** » donne accès aux compétitions en proche Europe (ISAS Dortmund, ISCHanovre, Wiesbaden, Pilzen, Euromaster's, etc.).
-

Avec « ranking national » obligatoire:

- « **WORLD** » pour les Coupes du Monde, Championnats d'Europe et du Monde **en Europe**.
- « **WORLD+** » (avec performance unique) pour **tous** les Championnats Mondiaux, les World Cup. *Note : cela signifie, en résumé, que la sélection mondiale hors Europe s'obtient avec 2 minima WORLD et 1 perf. UNIQUE.*

Remarques :

- Ce sont les principes de sélections, mais des dérogations négociées avec les Directions du Sport (ADEPS/BLOSO) et aussi les Commissions Techniques sont possibles, sachant qu'il faut aussi permettre l'acquisition de l'expérience de la haute compétition et pas seulement la recherche de podiums.
- En général, on pourra tenir compte des scores les plus récents mais en fonction des dates limites d'inscription fixées par les organisateurs (souvent très précoces).
- UNE fois par an, une **sélection supplémentaire à AIR** sera organisée (en fin de saison ou au tout début de la suivante) à l'intention des NAT et des Réserves SEPEC à qui il manque un score qualificatif. Il serait souhaitable de procéder de même pour les disciplines à **FEU**.
- **Cas particulier des Juniors** : A l'âge de 20 ans, les sportifs doivent se qualifier pour l'année suivante dans laquelle ils seront « seniors ». Afin de rendre ce palier moins abrupt, nous adoptons une étape dans la progression du niveau de sélection en appliquant une *péréquation simplifiée* Junior-Senior pour INT et NAT seulement à l'exclusion des WORLD!: la différence entre les 2 niveaux est divisée par 2 pour fixer le minima à 20 ans, Exemple :

<u>10m Air Pistol Men</u>	INT	NAT
Junior, 18 & 19 ans	555	545
20, (21, 22 ans*)	560	550
Senior "plein" à 23 ans	564	555

*A 21 et 22 ans, une période d'adaptation est conservée. Une sélection est possible dans la limite des places disponibles et du ranking national, SANS prendre la place d'un SENIOR qualifié!

Contrat du/de la sélectionné(e) :

- Les sélectionnés doivent confirmer, au plus tard dans la semaine après l'invitation, leur participation à une compétition précisée. *Note: des délais de réponse exceptionnels peuvent être accordés sous réserve qu'ils soient formellement justifiés. Pour l'international, la clôture des inscriptions doit se faire, au plus tard, 2 mois avant la date du début de la compétition.*
- A la suite d'une compétition internationale officielle, il est obligatoire de rédiger une **analyse** de l'épreuve (points positifs ou explications sur le moins bon, état de préparation technique, tactique et mentale, déroulement et vécu du match, etc.). La capacité d'analyse fait partie de l'entraînement.
- Il sera impératif de rentrer, à la DT, ce **rapport de match** ainsi que les **notes de frais (*)** y afférentes dans les 15 jours qui suivent le retour. *Le recueil de ces rapports sera inclus dans le Plan Programme pour la saison suivante à destination de l'ADEPS.*
- **En l'absence de rapports, les demandes de statuts sportifs ne seront pas recevables !**
- Avant le départ vers toute compétition, le (la) sportif (ve) doit être serein vis-à-vis de son état de santé, médecin comme dentiste (consignes COIB), disposer de la liste précise des médicaments éventuellement pris et des attestations « contrôle dopage » si nécessaire.
- Voyages en avion : passeport obligatoire, 5 kg de munitions au maximum.
- La participation suppose l'adhésion à ce contrat et l'engagement ACTIF à une bonne collaboration avec le ou les entraîneurs ainsi qu'à la **charte d'éthique sportive**.
- L'ISSF vient d'insister sur les tenues des athlètes en compétition (épreuves et cérémonies). Exemples : pas de jeans ni shorts à franges (!) ni trop courts, épaules couvertes pour les dames. Les membres d'une équipe seront vêtus à l'identique. Il y aura des pénalités lors des CE, WC et CM, mais autant s'habituer le plus tôt et souvent possible !

ADEPS (Fédération Wallonie-Bruxelles)

- Si les normes détaillées ci-dessous sont accomplies, un statut ADEPS sera alors sollicité pour la session suivante (la plus proche) de la commission de sélection auprès de la direction générale du sport. Je rappelle que les statuts « espoir sportif aspirant » et « partenaire d'entraînement » sont avant tout utiles pour appuyer les demandes de facilités scolaire et auprès des employeurs. De plus, les niveaux « **espoir sportif international** » et « **sportif de haut niveau** » permettent d'émarger financièrement au **Plan-Programme** ainsi que d'espérer l'attribution d'un **aide individuelle (*)**, soumise à l'approbation du Ministre des sports en Communauté française.

Statuts:		Ch Europe	Ch Monde	World Cup	Disciplines non Olympiques
Aspirant	15-23 ans	décision DT			
Espoir Sportif	15-25 ans	Junior top 5 Senior top 25	Junior top 8 Senior top 40		CE top 5 CM top 8
Haut Niveau	18 ans	Top 16	Top 32	Top 16	Top 3

- Le statut de « partenaire d'entraînement » (non subventionné) : 18 ans au moins.
- (*) Lorsque les tireurs bénéficient d'une « aide individuelle » ILS DOIVENT joindre à leur note de frais spéciale (envoyée par le DT) les preuves de paiement (extrait bancaire, récépissé ... OU obtenir du vendeur un reçu OU encore -pour les petites sommes- « certifier sur l'honneur sincère et véritable au montant de ... »).
- Notes de frais de déplacements pour sélections réussies : à chaque fin d'année, le CA de l'URSTBF décide s'il reconduit cet avantage pour celles et ceux qui ont le statut de « sélectionné » (au moins NAT). A ce moment-là, le DT envoie une ndf spéciale aux bénéficiaires.

LES NOTES DE FRAIS INCOMPLETES NE SERONT PAS VALIDEES ET PAYEES.

Christian RAYNAUD

Directeur technique URSTBF